

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 18 avril 2024.

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Virginie DELEAU - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Secrétaire de séance :

Max FREY

PROCURATIONS : Marjorie MINUTOLO à Virginie DEFRANCE - Gilbert CARPENTIER à Marc VANDEVOIR - Diane LAMOTTE à Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Philippe BELTRANDO à Pierre-Yves CHABAUD - Anne-Marie VIET à Max FREY - Martine DALLEST à Brigitte CALDERONE - Ludovic COQUILLAT à Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONTOUX - Jérôme ORGEAS à Patrice ENSARGUEX.

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_31_2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amis et Cousins d'Ailleurs – Voyage à Chianni (Italie)

Rapporteur : Marie-Christine MORRUZZI-COQUELIN

La Commune rappelle au conseil municipal son soutien aux projets du tissu associatif.

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association les Amis et Cousins d'Ailleurs, concernant le déplacement à Chianni, du dimanche 28 avril au jeudi 2 mai 2024.

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes présentées par l'association dans le tableau comme suit,

CONSIDERANT qu'il est possible de faire droit à cette demande,

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Art. 1 : APPROUVE la prise en charge du transport par la commune et **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à hauteur de 6 100€ à l'association Amis et Cousins d'Ailleurs.

Art. 2 : PRECISE que le budget total de l'opération s'élève à 12 066€ et se répartit comme suit :

Intitulés	Mairie	Amis et Cousins d'Ailleurs
Transport	5 966€	
Hébergement		3 780€
Visites		420€
Repas		1 900€

Art.3 : PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites à l'article 65748 du budget 2024 pour les associations.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 25 avril 2024.

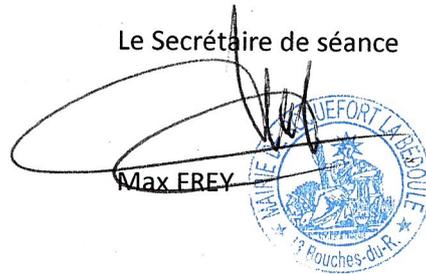
Le Maire

Marc DEL GRAZIA



Le Secrétaire de séance

Max FREY



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20240429-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-04-2024

Publication le : 29-04-2024



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA